

L'accès aux informations environnementales.

Suite à la démission du président et du vice-président de la Commission fédérale de Recours pour l'accès aux informations environnementales créée par la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement, il fallait prévoir leur remplacement.

Cela s'est fait avec l'arrêté royal du 19 septembre 2008 modifiant l'arrêté royal du 21 avril 2007 portant nomination des membres de la Commission fédérale de Recours pour l'accès aux informations en matière d'environnement qui est paru au Moniteur belge du 3 octobre 2008. Les membres de la Commission fédérale ont prêté le serment constitutionnel devant Monsieur Paul Magnette, Ministre du Climat et de l'Energie, le 20 novembre 2008 et ont tenu leur première réunion le vendredi 5 décembre.

En 2008, trois recours ont été soumis à la Commission fédérale ainsi qu'une demande d'avis.

En 2008, le secrétaire de la Commission fédérale de Recours a accordé une grande attention au lancement de cette commission. Le 5 décembre, la Commission fédérale de Recours pour l'accès aux informations environnementales a tenu sa première réunion qui fut principalement consacrée à la rédaction d'un règlement d'ordre intérieur.